



## Séparation - bail aux deux noms - litige

-----  
Par vlaliche

Bonjour à tous,

Je viens de me séparer de mon ex compagne, elle doit revenir dans 1 mois récupérer ses affaires mais je serai au travail et je crains qu'elle vide l'appartement y compris mes affaires.

Sachant que le bail de location est à nos deux noms et je n'ai pas la certitude qu'elle ai posé son préavis je crains le pire car nous nous séparons dans de mauvais termes.

Dans l'idée je souhaitais mettre toutes ses affaires personnelles dans mon garage, et que je change la serrure pour éviter qu'elle puisse rentrer et vider l'appartement du mobilier qui m'appartient ou le détériorer.

Quand elle reviendra je lui dirai que ses affaires sont dans le garage et qu'elle est libre de les récupérer à sa guise.

Mais je souhaiterais se que je risque niveau légal car le bail est à nos deux noms et si elle n'a pas posé le préavis elle peut faire se qu'elle veut ? Est ce que la gendarmerie peut venir me forcer à lui ouvrir ? Est ce que si elle appelle un serrurier elle peut rentrer sans souci ? En gros qu'est ce que je risque en effectuant cette action ?

Merci par avance à tous pour vos reponses.

-----  
Par Tisuisse1

Déjà, renseignez-vous auprès de votre propriétaire pour savoir si votre compagne a donné, ou non, son préavis. Ensuite, et si c'est le cas, vous mettez effectivement ses affaires personnelles dans des cartons ou dans des sacs poubelles, le tout stocké dans votre garage, là où vous ne laisserez que ses affaires, rien d'autre pour que le reste ne soit ni abîmé ni volé, et vous changez les serrures des portes d'accès au logement, y compris celle qui communique avec le garage.

Lors de sa visite, vous avez 2 choix :

- vous êtes présent, pas seul de préférence, ne serait-ce que pour avoir des témoins au cas où la visite se passerait mal,
- vous n'êtes pas présent, demandez alors à des amis ou à des membres de votre famille d'être là, ce sera un frein à sa mauvaise humeur.

Si toutefois elle refusait de venir au jour fixé au rendez-vous, dès le lendemain de ce rendez-vous manqué, vous lui adressez une LR/AR pour lui donner 8 jours pour récupérer ses affaires. Vous l'informez que, passé ces 8 jours, ses affaires seront mises sur le trottoir, à ses risques et périls, ou données à une association caritative (Secours populaire, Secours catholique, Emmaüs, ou autre).

-----  
Par janus2

Bonjour,

Comme vous dites, vous ne savez pas si votre ex compagne a donné son congé. Si ce n'est pas le cas, ou même si elle l'a donné mais que son préavis n'est pas terminé, elle a autant de droits que vous sur ce logement.

En aucun cas vous ne pouvez alors l'empêcher de pénétrer dans le logement, ni même de s'y installer jusqu'à la fin de son préavis.

Si vous changez les serrures, elle aurait tout à fait le droit de faire appel à un serrurier pour une ouverture de porte.